

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE ORDINAIRE DU
LUNDI 7 JUIN 2021**

L'an 2021, le 07 juin à 19H00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Madame Nathalie COUTIER.

Présents : Franck MODE, Thierry CHARPENTIER, Françoise MOREAU, Nathalie COUTIER, Maud DEMIÈRE, Frédéric DEFOSSÉ, Sabine HUGUET, Ludovic JANNETTA, Valérie PAYELLE, Claire PHILIPPOT, Jean-Guy PONSIN, Jean-Luc ROUSSINET, Aurélie RODEZ, Vanessa NOIZET.

Absents : Monsieur Didier PETIT.

Secrétaire de séance : Madame Aurélie RODEZ

Le Procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

PASSANT A L'ORDRE DU JOUR

ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

Annule la délibération N° 2020-77

Le Conseil Municipal

-Vu la décision d'installer des panneaux photovoltaïques sur le toit de la salle Saint Eloi,
Considérant la complexité de la réalisation de ce projet,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
DÉCIDE

De faire appel aux services d'un assistant à maîtrise d'ouvrage pour l'assister dans la réalisation de ce projet.
Retient SC Ingénierie de Reims pour cette mission.

Autorise Madame le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

Madame le Maire expose au conseil Municipal que suite à la consultation des entreprises en date du 13 avril 2021, 2 offres ont été remises : **GROUPE ECOLIS ET ABNR-SERVICES**

La candidature de l'entreprise ABNR SERVICES n'est pas conforme car aucune pièce administrative n'a été remise.

A l'issue de l'ouverture des plis, il s'avère que l'offre du groupe ECOLIS est supérieure à l'estimation arrêtée à 85 000 € HTVA par le Maître d'œuvre, le cabinet T3E

Des négociations ont donc été engagées avec cette entreprise comme le prévoit le règlement de consultation

A l'issue des négociations, l'offre reste supérieure à l'estimation (analyse des offres jointe)

Par conséquent, Madame le Maire propose de relancer la consultation conformément aux dispositions de l'article L 2122-1 du code de la commande publique (modifié par la loi n°2002-1525 du 07 décembre 2020 d'Accélération et de Simplification de l'Action Publique (ASAP).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Autorise madame le Maire à relancer la consultation des entreprises conformément aux dispositions de l'article L 2122-1 du code de la commande publique (modifié par la loi n°2002-1525 du 07 décembre 2020 d'Accélération et de Simplification de l'Action Publique (ASAP).

- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette nouvelle consultation

DÉCISION MODIFICATIVE N° 01 - COMPTABILITÉ DE LA COMMUNE

Vu le vote du budget primitif 2021,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
DECIDE les virements de crédits suivants :

C/1641	Emprunt en euros	1.00 €
C/2111-002-2020	Terrains	- 1.00 €
C/66111	Intérêts d'emprunt	1.00 €
C/6011	Matières premières	- 1.00 €

DÉNOMINATION DE RUE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29,
Vu les prévisions budgétaires,

Considérant la nécessité d'assurer le bon fonctionnement des services postaux et de faciliter le repérage de la population au sein de la commune,
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- que la voie ci-après désignée figurant au plan annexé à la présente délibération, recevra la dénomination officielle suivante : impasse des Epinettes...
- de charger Mme le maire de porter cette dénomination à la connaissance de la population par l'apposition de plaques adéquates.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA CCGVM

Le Maire présente au Conseil le rapport d'activité 2020 des services de la Communauté de Communes.

L'exposé du dossier entendu,

Vu les statuts de la Communauté de Communes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier l'article L 5211-39,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND CONNAISSANCE du rapport d'activité 2020 de la Communauté de Communes, lequel a été transmis à chaque Commune membre.

ÉLECTRICITÉ / ÉCLAIRAGE PUBLIC – Effacement de réseau HT Chemin des Bermonts : Participation au SIEM

La Commune dispose des compétences en matière de travaux sur le réseau de distribution de l'énergie et l'éclairage public,

En coordination avec les travaux de voirie prévus chemin des Bermonts, le SIEM doit réaliser l'effacement des réseaux électrique et d'éclairage public situés chemin des Bermonts.

Il s'agira d'effectuer la pose du réseau Haute Tension en souterrain,

Le projet prévu a été estimé à

- 24 800 € HT soit 29 760 € TTC pour l'effacement du réseau Haute Tension

Conformément aux statuts du syndicat prévoyant, pour les communes rurales, une participation de 60 % du montant HT des travaux d'effacement du réseau haute tension, il revient à notre collectivité de prendre en charge le coût de 14 880 € HT (24 800 € x 0.60) soit 17 856 € TTC.

Le Conseil Municipal,

L'exposé du dossier entendu,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 5212-24,

Vu les statuts du SIEM,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le projet d'effacement des réseaux électrique et d'éclairage public, situé chemin des Bermonts, présenté par le SIEM.

AUTORISE le versement au SIEM d'une participation totale de 14 880 € HT au titre du réseau haute tension.

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables en lien avec la réalisation de l'opération.

Valérie PAYELLE.

La plantation des fleurs a eu lieu et s'est bien passé, avec plusieurs volontaires.
Une réflexion est en cours concernant les massifs de l'école.

Vanessa NOIZET.

Le tournage du reportage « les gens ont du talent » aura lieu le 11 juillet.
Projet d'activités pendant l'été pour les jeunes d'Ambonnay et Bouzy.

Franck MODE.

Les contraintes concernant l'organisation des fêtes patronales sont lourdes. De plus les travaux de la maison Krug ont commencé, ce qui rend très compliqué la tenue de la fête patronale. Après concertation, le conseil municipal décide de ne pas organiser la fête patronale cette année.

L'organisation des 13 et 14 juillet par la commune et les associations du village est à l'étude, ainsi qu'un feu d'artifice. Une manifestation devrait être organisée par le comité des fêtes le 11 septembre 2021.

Nathalie COUTIER.

Informe de la dénonciation du bail de la maison du 20 boulevard des fosses de rondes, le conseil municipal lors d'une séance précédente ayant décidé de la mettre en vente.

Signale qu'il manque encore des assesseurs pour les élections des 20 et 27 juin.

Une demande pour un transfert de deux cases columbarium vers deux cavurnes a été reçue. Il a été décidé de sursoir à cette demande à la construction de la 2^{ème} tranche.

Lors de la cérémonie du 18 juin, le dépôt de la gerbe se fera devant la mairie avec les enfants des écoles.

Achat de poubelles destinées aux masques à usage unique aux fins de recyclage, elles seront disposées à la mairie, aux écoles ainsi qu'à la crèche et périscolaire.

Ludovic JANNETTA.

Nous informe que la commune de Bouzy semble vouloir rendre payant l'usage de ses équipements sportifs.

Claire PHILIPPOT.

Pendant le mois de juillet, la bibliothèque ouvrira seulement 1 heure par semaine.

Voit pour donner des livres à la médiathèque de Bouzy.

Point sur l'activité des coccinelles.

Un banc va être positionné rue de Isse près de l'intersection avec la rue de l'image

Aurélie RODEZ.

Des devis pour la construction de murets aux entrées de village ont été demandés.

Les travaux des entrées de propriétés devraient commencer mi octobre.

Les activités organisées par la MJC auront lieu en Juillet. Projets d'activités pendant l'été pour les jeunes d'Ambonnay et de Bouzy.

Frédéric DESFOSSÉ

Un recours a été déposé concernant la vente du domaine de Commetreuil.

Sabine HUGUET

En cours de sélection de nouvelles illuminations de Noël en attente des devis